CCE – 038M
C.G. – P.L. 14
Charte de la
langue française
VERSION RÉVISÉE

MÉMOIRE

Sur le projet de Loi no 14

Loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives

L'inclusion de l'inscription française des panneaux routiers dans les politiques linguistiques des organismes municipaux

Présenté par Yves G. Dumas

À la Commission de la culture et de l'éducation
du Gouvernement du Québec

11 février 2013

Ce mémoire est déposé dans le but de révéler aux commissaires de la Commission de la culture et de l'éducation certaines actions municipales sur le domaine public qui touchent les panneaux de signalisation routière et qui vont à l'encontre de la Charte de la langue française.

Le présent mémoire vise plusieurs chapitres du projet de Loi No 14 et notamment le chapitre VI – Les politiques linguistiques des organismes municipaux.

La situation linguistique actuelle de Montréal

Depuis plusieurs années, je constate une détérioration de l'aspect visuel français sur le domaine public de l'île de Montréal et plus particulièrement dans sa partie ouest. En effet, les panneaux de signalisation routière identifiés par l'inscription ARRÊT sont de plus en plus remplacés par des panneaux identifiés par l'inscription STOP. Ce vocable représente historiquement au Québec la représentation anglophone de l'arrêt obligatoire installé sur tous les coins de rues du territoire québécois.

Panneaux d'arrêt obligatoire au coin de la rue Notre-Dame et de la 19e Avenue situés dans l'arrondissement de Lachine
(Photo: Yves G. Dumas – avril 2012)

Malgré l'article 1 de la Charte de la Ville de Montréal qui se lit comme suit : *Montréal est une ville de langue française*, il est facile de constater que grâce à ce statut, Montréal est la ville la plus bilingue de toutes les villes canadiennes.

Dans l'arrondissement de Lachine de la Ville de Montréal et certaines villes liées dites bilingues, on tente de nous faire croire que le panneau STOP représente un remplacement acceptable du mot ARRÊT sans égard à l'histoire linguistique du Québec et de sa métropole.

Ainsi, non seulement un des arrondissements de la Ville de Montréal, celui de Lachine, intègre subrepticement des panneaux de signalisation anglaise en contravention directe avec la constitution de la Ville de Montréal, mais insiste pour angliciser le panneau dès que les maintenant anciens panneaux ARRÊT ont atteint leur fin de vie utile. Cet arrondissement doit sûrement s'approvisionner auprès de fournisseurs qui offrent à même leur catalogue le panneau STOP comme étant un panneau faussement décrit comme étant d'inscription française.

Par ailleurs, les villes montréalaises liées comme la Ville de Westmount et celle de Kirkland vivent leur quotidienneté routière en anglais seulement (même pas en bilingue «ARRÊT STOP» comme sur les terrains occupés par les organismes gouvernementaux du Canada).

Au cœur de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie, l'Institut de cardiologie de Montréal accepte que les panneaux d'arrêt, qui contrôlent l'accès aux stationnements, soient bilingues. Est-ce pour sauver les coûts d'installation de panneaux neufs ou pour mieux répondre à son statut international ? – La question est lancée.

Afin d'illustrer la justesse de mon propos au sujet de la fâcheuse tentation de certains organismes municipaux montréalais d'imposer un point de vue biaisé à tout se qui est français, j'aimerais citer Christian Rioux dont l'article rédigé dans Le Devoir du vendredi 8 février 2013, à la page A3, touche ce sujet sensible pour tout francophone vivant à Montréal et qui s'intitule assez justement *La langue du maître*:

> « *Imposer le bilinguisme institutionnel à de simples employés, c'est les mettre dans un état permanent d'infériorité. C'est les obliger à travailler dans une langue qu'ils ne posséderont jamais comme leur langue maternelle. C'est leur dire que leur langue ne sera jamais l'égale de celle du maître. Quel minorité dans le monde représentant 8 % de la population peut se targuer de pouvoir imposer sa langue à tous?* »

Enfin, je constate avec consternation que certaines organisations municipales montréalaises installent des panneaux qui perpétuent l'inscription anglaise sans tenir compte de l'histoire du Québec en matière de défense de la langue française.

Je me souviens que dans les années cinquante et soixante, l'usage du panneau bilingue «ARRÊT STOP» était coutume.

Sommes-nous assez insensibles comme montréalais pour permettre, sans broncher, l'installation de panneaux unilingues anglais depuis l'instauration de la loi 101 ?

Conclusion

En conclusion, j'aimerais simplement apporter à votre attention d'inclure au chapitre VI du projet de Loi, à l'article 156.4., à même les politiques linguistiques des organismes municipaux, que la signalisation routière doit obligatoirement être en français et que seule l'inscription ARRÊT soit réputée être de langue française au Québec.

Cette approche permettrait de clarifier autant auprès des fournisseurs de panneaux routiers que des organismes municipaux québécois que l'utilisation du mot STOP est historiquement une inscription de langue anglaise au Québec et qu'on ne peut donc pas permettre le remplacement du panneau ARRÊT par un panneau STOP sur le territoire québécois.

Conséquemment, ma seule proposition touche l'inclusion de l'inscription française obligatoire des panneaux routiers dans les politiques linguistiques des organismes municipaux (du projet de Loi No 14) afin d'assurer une cohérence linguistique avec la Charte de la langue française et l'évolution historique du Québec en matière d'installation des panneaux d'arrêt obligatoire sur son territoire (en obligeant l'inscription du mot ARRÊT sur tous ces panneaux).

Merci de votre attention.

Yves G. Dumas
Citoyen de Montréal

CCE – 038MA
C.G. – P.L. 14
Charte de la
langue française

L'inscription française des panneaux routiers comme témoin de l'évolution linguistique du Québec

Présenté par Yves G. Dumas, arch.

Aux membres de la Commission de la culture et de l'éducation

sur le projet de Loi no 14

le 27 mars 2013

Plan de présentation

- La transformation linguistique de l'arrêt obligatoire
- L'ARRÊT, un objet culturel québécois
- L'ARRÊT, un élément du paysage québécois
- La signalisation bilingue
- Deux paysages linguistiques différents:
  - Dans l'ouest de l'Île de Montréal
  - Dans la région d'Ottawa-Gatineau
- Conclusion

La transformation linguistique de l’arrêt

Arrondissement de Lachine

L'ARRÊT, un objet culturel québécois

- Le panneau routier normalisé en France

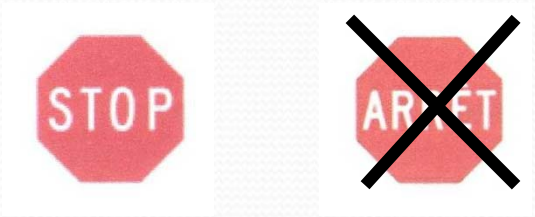

- Valeur fonctionnelle seulement

- Le panneau routier normalisé au Québec

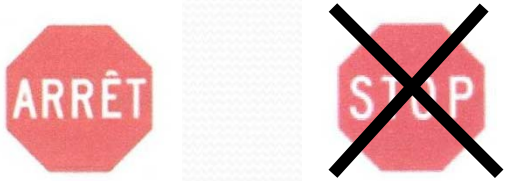

- Son évolution depuis 40 ans

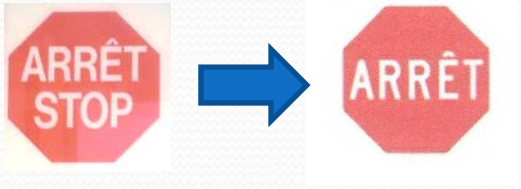

- Valeur historique, ethnologique et emblématique, en plus de sa valeur fonctionnelle

L’ARRÊT, un élément du paysage québécois

Municipalité de Chelsea

La signalisation bilingue

- Selon la liste des 6 catégories de régions bilingues du Canada aux fins de la langue de travail du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, les deux régions suivantes ont été étudiées:

  - La région de Montréal;

  - La Région de la Capitale nationale (du Canada).

Quelques exemples dans l'ouest de l'Île de Montréal

	Langue maternelle anglaise (%)
• Ville Mont-Royal (bilingue selon OQLF)	21,5
• Ville de Kirkland (bilingue selon OQLF)	42,7
• Ville de Westmount (bilingue selon OQLF)	57,0
• Ville de Montréal (de langue française)	
◦ Arr. Pierrefonds-Roxboro (bilingue selon OQLF)	32,6
◦ Arr. de Lachine (de langue française)	28,0*

* Source: Montréal en statistique, Lachine (2009)

Ville Mont-Royal

Ville de Kirkland

Ville de Westmount

Ville de Montréal
Arr. Saint-Laurent
ARRÊT

Ville Mont-Royal
Autoroute 40
40
EST
STOP
PSB Boisjoli
MADACY
3333
DirTax
UFile.ca
ImpôtExpert.ca
PMC
PMC-Sierra, Inc.
SONY BMG
CRONOMAGIC
OPUSMED
Equitable Trust
Fiducie L'Équitable

Arr. Pierrefonds-Roxboro

Pierrefonds

Roxboro

Arr. de Lachine

Constats sur l'Île de Montréal

- Ville Mont-Royal (bilingue selon OQLF)
- Ville de Kirkland (bilingue selon OQLF)
- Ville de Westmount (bilingue selon OQLF)

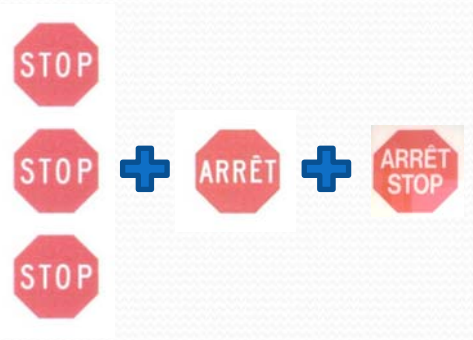

- Ville de Montréal (de langue française)
  - Arr. Pierrefonds-Roxboro (bilingue selon OQLF)
  - Arr. de Lachine (de langue française)

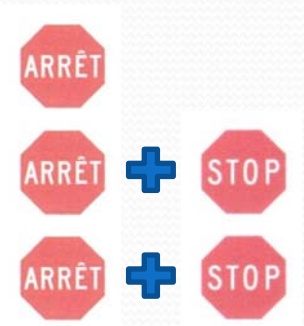

Quelques exemples dans la région Ottawa-Gatineau

	Langue maternelle anglaise (%)
• Municipalité de Chelsea (bilingue selon OQLF)	46,7
• Parc de la Gatineau (CCN)	
• Ville de Gatineau (de langue française)	
• Secteur Aylmer (de langue française)	30,0*

* Source: Statistique Canada 2006

Municipalité de Chelsea

Municipalité de Chelsea
vers le Parc de la Gatineau

Parc de la Gatineau

Gatineau (Aylmer)

Constats
dans la région Ottawa-Gatineau

- Municipalité de Chelsea (bilingue selon OQLF)

  - Parc de la Gatineau (**C**ommission de la **C**apitale **N**ationale)

- Ville de Gatineau (de langue française)

  - Secteur Aylmer (de langue française)

Conclusion

- D'intégrer au chapitre VI du projet de Loi 14, à l'article 156.4., à même les politiques linguistiques des organismes municipaux les recommandations suivantes:
  - Que la signalisation routière soit d'inscription française conformément aux Normes de la signalisation routière du ministère des Transports du Québec (MTQ);
  - Que seule, l'inscription « ARRÊT », soit réputée être d'inscription française pour les panneaux d'arrêt obligatoire.

Merci

Crédits photos :

Maria Inés Subercaseaux

Yves G. Dumas